

# FONDS CULTUREL RIVIERA

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités du district.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, et en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, celui-ci a fait une proposition d'extension comprenant 11 institutions, avec une contribution annuelle des communes portée à Fr. 48.-- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des conseils communaux à fin 2001.

L'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur suite à son adoption par les dix conseils communaux du district fin 2002 et par l'approbation par le Conseil d'Etat le 9 juillet 2003. Le montant pour 2004 a été maintenu à Fr. 48.-- par habitant.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'agenda régional.

Les organes du fonds, élus pour la durée de la présente législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux du district.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Gaston Barman, conseiller municipal à Corseaux, le secrétariat étant assuré par le Service des affaires intercommunales (SAI). Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leur demande de subvention ainsi que leur rapport annuel respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de M. Gaston Barman, président du CA, Mme Madeleine Burnier, conseillère municipale à Vevey, M. Laurent Wehrli, conseiller municipal à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## ACTIVITÉS 2004

Le BE s'est réuni à cinq reprises pour traiter des affaires courantes (budget, comptes, etc.); il a en plus procédé à l'examen préalable des demandes de soutien ponctuel déposées par diverses institutions culturelles et élaboré plusieurs documents à l'attention du CA et de la commission intercommunale de gestion.

Ainsi, le BE a élaboré avec l'appui du SAI un document précisant la définition des charges artistiques qui, selon la convention, sont les seules charges pouvant faire l'objet d'un soutien du Fonds culturel Riviera. Il a également défini les critères d'attribution pour les soutiens ponctuels.

En outre, afin de répondre aux vœux du CA d'une part, et de la commission intercommunale de gestion d'autre part, un descriptif succinct des institutions bénéficiaires du fonds a été rédigé. Enfin, le BE a assuré, par le biais du SAI, le suivi de chaque institution, contrôlant régulièrement l'arrivée et le contenu des documents transmis par dites institutions.

Globalement, les contacts entre le BE et les institutions bénéficiaires se sont révélés très positifs. Le BE a rencontré en particulier les représentants du Festival du rire de Montreux qui en avaient fait la demande, dans le but d'établir un bilan de l'année 2003 et de présenter les objectifs 2004. En outre, comme en 2003 et pour les mêmes raisons, certaines institutions ont été relancées pour l'obtention des documents nécessaires à la prise en compte de leur demande. Le BE a pu relever que dans l'ensemble, les documents transmis sont de qualité.

Le CA s'est quant à lui réuni à trois reprises, respectivement en mars, septembre et décembre. Conformément à ses compétences il a examiné puis adopté les comptes 2003 et le budget 2005 et il a procédé à l'attribution des subventions aux institutions bénéficiaires du fonds. Le CA a en outre validé les divers documents élaborés par le BE et mentionnés précédemment.

Le CA a également procédé à l'examen des demandes de soutien ponctuel. Ces demandes émanaient de :

- La "Semaine internationale de piano Blonay/St-Légier" (15<sup>ème</sup> anniversaire).
- Le "Concours suisse de Brass Bands Montreux 2004" (30<sup>ème</sup> anniversaire).
- Le "Festival Gospel Air".
- Le "NED" à Montreux (10<sup>ème</sup> anniversaire).
- "L'Ensemble Vocal Arcana" de Chardonne.
- Le "Rocking Chair" à Vevey.

Sur la base de la convention et des critères définis pour un soutien ponctuel, le CA a refusé les deux dernières demandes, tandis que les quatre premières ont fait l'objet d'un préavis positif et ont été soumises pour décision aux dix municipalités du district, qui en ont accepté le principe et le montant. Cette année, et pour la première fois, des institutions de la région et hors région ont donc pu bénéficier d'un soutien ponctuel du Fonds culturel Riviera.

D'autre part, et comme annoncé dans le rapport d'activités 2003, le CA a rencontré les représentants des institutions bénéficiaires du fonds en septembre 2004. Chacun a pu présenter les activités et le fonctionnement de l'institution qu'il représente et ce fut également l'occasion de rappeler les règles de fonctionnement du fonds. Cette rencontre a été très appréciée de part et d'autre et le souhait de renouveler l'expérience a été émis.

Quant à la commission intercommunale de gestion, elle s'est réunie en mai pour le contrôle des comptes 2003 et en octobre pour l'examen du budget 2005, en présence du BE et de quelques membres du CA. Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, M. Olivier Rapin, conseiller communal à Montreux en a été le président et M. Yves Raboud, conseiller communal à Corseaux, le rapporteur de la première séance; Mme Janine Wiedmer a été désignée rapporteur de la seconde séance, au vu de l'absence des représentants de Corseaux. La commission a recommandé l'adoption des comptes 2003 et du budget 2005 aux conseils communaux du district.

Les comptes 2004 enregistrent des encaissements pour un peu plus de Fr. 3.2 millions (soit Fr. 48.-- par habitant). Les montants octroyés aux 11 institutions bénéficiaires sont restés inchangés par rapport aux comptes 2002 et 2003, soit un peu plus de Fr. 3 millions. En outre, le montant total accordé par le fonds à des soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 60'000.--. Le solde disponible est par conséquent de Fr. 94'394.90. Ce montant sera redistribué aux communes courant 2005.

Annexe : Comptes 2004

Vevey, le 13 mai 2005  
SAI/LMS/img